

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 800	2 800	-	
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	14 549	9 647	4 902	
Autres immobilisations corporelles	50 615	27 963	22 652	10 758
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	15 190		15 190	
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
<i>TIAP & autres titres immobilisés</i>				
Prêts	3 110		3 110	4 666
Autres immobilisations financières				
Total I	86 264	40 410	45 854	15 424
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens de services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	55 439		55 439	3 286
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 924		10 924	7 000
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	44 504		44 504	23 938
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme				
Disponibilités	220 433		220 433	210 427
Charges constatées d'avance			-	
Total II	331 300	-	331 300	244 651
Frais d'émission des emprunts (III)				
Prime de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL DE L'ACTIF	417 564	40 410	377 154	260 075
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairement compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
PASSIF		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	8 025	26 072
RESULTAT DE L'EXERCICE	79 189	-18 047
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous-total)	87 214	8 025
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	2 776	6 562
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
Total I	89 990	14 587
FONDS PROPRES		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	128 122	204 942
Total II	128 122	204 942
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses (1)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 284	37 842
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 175	2 704
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	19 000	
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance	129 583	
Total IV	159 042	40 546
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	377 154	260 075
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an	0	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	0	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

	Exercice au 31/12/2025	Exercice au 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 810	2 360
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	11 685	600
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	169 437	269 833
Ressources liées à la générosité du public		
Dont Dons manuels		300
Contributions financières	128 578	189 752
Reprises sur amort., dépréciations et provisions	25 317	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	7 500	
Reprise des fonds dédiés sur subventions	183 299	265 503
Autres produits	6	13
Total I	528 632	728 361
Produits d'exploitation	528 632	728 361
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	180 832	322 430
Aides financières	108 856	181 595
Impôts et taxes	900	306
Salaires et Traitements	39 814	34 242
Cotisations sociales	10 287	7 941
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 064	30 431
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	139	
Reports en fonds dédiés sur subventions	106 479	172 252
Autres charges	104	108
Total II	452 475	749 305
Charges d'exploitation	452 475	749 305
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	76 157	-20 944
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	3 032	2 897
<i>Produits financiers</i>	<i>3 032</i>	<i>2 897</i>
Total III	3 032	2 897
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	3 032	2 897
RESULTAT COURANT	79 189	-18 047
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	79 189	-18 047
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations en capital		
<i>Produits exceptionnels</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Total V	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
<i>Charges exceptionnelles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Total VI	0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	0
Total des produits (I+III+V)	531 664	731 258
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	452 475	749 305
EXCEDENT OU DEFICIT	79 189	-18 047
Contribution volontaires en nature	990	1 445
Bénévolat	8 280	7 314
Total des produits	9 270	8 759
Mise à disposition gratuite de biens	990	1 445
Personnel bénévole	8 280	7 314
Total des charges	9 270	8 759

GESMIP

384, route de Launaguet

31140 LAUNAGUET

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

GESMIP

Exercice clos le 31 décembre 2025

ANNEXE DES COMPTES

PREAMBULE

Objet social de l'association et description des moyens mis en œuvre :

En 2009, sous l'impulsion de la Mairie de Toulouse, un pôle des épiceries solidaires se réunissait. Motivé par le besoin de travailler en réseau et d'aborder ensemble des problématiques communes, deux groupes de réflexion étaient constitués. L'un portant sur la reconnaissance et la visibilité des épiceries, l'autre sur l'approvisionnement et la logistique.

Fruit du travail du premier groupe, le GESMIP fut créé en 2011 par 7 structures. Outre le fait d'assurer une meilleure communication du concept d'épicerie solidaire auprès des partenaires institutionnels et autres, le groupement a permis de favoriser l'émergence de nouveaux circuits d'approvisionnement en produits de qualité, d'accompagner les épiceries vers une pérennisation et un équilibre de leur modèle économique reposant sur une mixité de financements et de ressources ainsi que d'accueillir, d'orienter et d'accompagner les porteurs de projets d'ESS.

Le GESMIP rassemble aujourd'hui 32 épiceries sociales et solidaires sur 7 départements et accueille plus de 22 000 bénéficiaires.

Aussi, à travers l'animation et la coordination du GESMIP et des plateformes d'approvisionnement, nous souhaitons :

- Participer à la lutte contre la précarité alimentaire dans des stratégies territoriales en participant aux rencontres institutionnelles
- Renforcer les liens entre les acteurs de l'aide alimentaire
- Animer et développer le réseau sur l'ensemble de la région Occitanie
- Privilégier une animation participative et mobiliser des moyens adaptés en soutenant plus particulièrement les structures bénéficiant de peu de moyens.
- Accompagner les structures pour leur permettre de faire remonter les besoins des bénéficiaires

Fort de notre expérience sur le territoire depuis notre création en 2011, nous avons pu constater que les épiceries sociales et solidaires adhérentes au réseau ne bénéficient pas aujourd'hui d'un approvisionnement suffisant, de qualité et à moindre coût notamment en fruits et légumes de saison et en produits secs de qualité, car confrontées bien souvent à un approvisionnement défaillant (produits en fin de vie, quantité insuffisante).

AFFECTATION DES SUBVENTIONS

- Subvention DREETS 06-2022 / 78 000 €

objet :

Création, coordination et animation du Collectif Coop'Alim Occitanie : Coopération Alimentaire d'Occitanie.

- Subvention DREETS 02-2023 / 51 233 € (153 699 € sur 3 ans)

objet :

Ce projet vise à l'établissement du projet CAISSALIM - Caisse citoyenne d'alimentation de Toulouse. Il contribue au côté de 14 acteurs locaux à l'émergence de 4 caisses alimentaires au niveau de 4 bassins de vie (quartiers nord, est, ouest de Toulouse et Ramonville-Castanet) articulés autour d'une caisse citoyenne d'alimentation intercommunale de Toulouse-Ramonville-Castanet. Il s'inscrit dans le cadre du programme MMPT "mieux manger pour tous".

Le programme "mieux manger pour tous" a pour objectifs essentiels d'améliorer la qualité nutritionnelle et gustative de l'approvisionnement en denrées de l'aide alimentaire et réduire l'impact environnemental du système d'aide alimentaire. Il est aussi destiné à permettre le renforcement et l'évolution des dispositifs locaux de lutte contre la précarité alimentaire.

Le volet local du programme MMPT a pour objectifs de favoriser :

- 1) Le développement de coopérations entre acteurs et d'alliances locales de solidarité alimentaire "producteurs-associations-collectivité" permettant aux plus modestes l'accès à une alimentation saine et durable.
- 2) La participation à des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) portant des actions concourant à l'accès de tous à une alimentation saine et durable et mobilisant notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire
- 3) Le soutien aux expérimentations transformant l'organisation "classique" de la lutte contre la précarité alimentaire incluant les paniers solidaires, les transferts monétaires comme les chèques "alimentation durable".
- 4) L'amélioration de la couverture des zones blanches ou insuffisamment couvertes de l'aide alimentaire, ainsi que l'amélioration de la couverture des non-recours de l'aide alimentaire en favorisant des démarches d'aller vers.

- Subvention DREETS 03-2023 / 99 000 € (297 000 € sur 3 ans)

objet :

Ce projet vise à mettre en oeuvre des circuits d'approvisionnement et de logistique mutualisés en lien avec le GESMIP et les producteurs locaux : structuration des filières locales d'approvisionnement et de logistique afin de permettre à chaque épicerie du réseau d'avoir accès à un réseau de producteurs locaux pour les fruits et légumes. Il s'inscrit également dans le cadre du programme MMPT "mieux manger pour tous".

- Subvention DREETS 05-2023 / 35 000 €

objet :

Mise en oeuvre du projet suivant : assurer l'essaimage territorial de la coopération des acteurs de l'aide alimentaire.

Exercice clos le 31 décembre 2025

- Subvention DREETS 02-2024 / 51 233 € (153 699 € sur 3 ans - 2ème année)

objet : voir subvention 02-2023 (p 6)

- Subvention DREETS 03-2024 / 99 000 € (297 000 € sur 3 ans - 2ème année)

objet : voir subvention 03-2023 (p 6)

- Subvention DREETS 05-2024 / 70 000 €

objet :

Par la présente convention, l'association s'engage, de sa propre initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet visant l'animation et la coordination du réseau GESMIP et de Coop'Alim Occitanie, ainsi que l'organisation de la journée régionale Coop'Alim Occitanie 2024.

- Subvention DREETS 06-2024 / 35 147 €

objet :

Ce projet vise à partager et mettre en relation les différents lauréats de MMPT pour faire émerger des pratiques communes, identifier des bonnes pratiques et organiser une journée régionale d'échanges.

- Subvention DREETS 01-2025 / 51 233 € (153 699 € sur 3 ans - 3ème année)

objet : voir subvention 02-2023 (p 6)

- Subvention DREETS 02-2025 / 99 000 € (297 000 € sur 3 ans - 3ème année)

objet : voir subvention 03-2023 (p 6)

- Subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL 03-2025 / 5 000 €

objet :

Soutien dans les actions de promotion d'une alimentation saine et durable auprès des plus précaires en favorisant la mise en relation avec les producteurs locaux.

- Subvention TOULOUSE METROPOLE 04-2025 / 5 000 €

objet :

- Mutualiser des achats de produits locaux et de qualité pour 7 épiceries sociales et solidaires, situées en quartier Politique de la Ville soit 300 kg environ de produits, par épicerie qui viendront en complément des produits dont les structures peuvent bénéficier avec le Fonds Mieux Manger Pour Tous.

- Créer des temps d'animation afin de présenter la production issue du chantier de maraîchage au sein des épiceries sociales et solidaires et chez les producteurs.

- Sensibiliser à différentes notions en lien avec les producteurs et l'écologie.

- Créer du lien entre les producteurs et les personnes en situation de précarité.

- Faciliter l'accès aux produits locaux pour les personnes en situation de précarité.

- Subvention DREETS 05-2025 / 65 000 € (195 000 € sur 3 ans)

objet :

Ce projet vise à renforcer et à développer les actions initiées par le GESMIP dans le cadre du programme Mieux Manger Pour Tous et notamment :

- Animer, coordonner et soutenir le développement des épiceries sociales et solidaires du réseau (plateformes logistiques, formations, etc.).

- En partenariat avec la DREETS, animer une dynamique régionale avec l'ensemble des porteurs de projet Mieux Manger Pour Tous, et en complémentarité des actions portées par Coop'Alim.

- Subvention DREETS 06-2025 / 70 000 €

objet :

Ce projet vise à poursuivre la coordination et l'animation du collectif Coop'Alim Occitanie en lien avec le commissaire à la lutte contre la pauvreté et les services de l'Etat concernés.

Ce collectif est chargé de la collaboration et des coopérations locales et départementales inter-réseaux sur le champ de l'alimentation saine et durable.

Le projet poursuit 3 objectifs :

- Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs institutionnels, associatifs et professionnels.
- Renforcer la coopération au niveau régional des têtes de réseaux et de susciter l'essaimage au niveau départemental.
- Partager des bonnes pratiques et identifier des axes d'amélioration.

Ces travaux serviront à la formalisation d'un pacte régional des solidarités rassemblant l'ensemble des partenaires impliqués territorialement autour de l'alimentation saine et durable avant le 30 juin 2026.

GESMIP

Exercice clos le 31 décembre 2025

L'exercice social clos le 31 décembre 2025 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation est de 377 154 €.

Le total des produits est de 531 664 € et les charges sont de 452 475 €

Le résultat de l'exercice est un excédent de 79 189 €.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Fait n° 1 :

Les subventions d'exploitations reçues sont d'un montant de 295 233,00 € pour l'exercice.

Elles se décomposent comme suit :

- Subvention de la DREETS 51 233,00 € reçue le 03/07/25 (3ème année)
- Subvention de la DREETS 99 000,00 € reçue le 04/07/25 (3ème année)
- Subvention du Conseil Départemental 5 000,00 € reçue le 18/08/25
- Subvention de Toulouse Métropole 5 000,00 € reçue le 31/10/25
- Subvention de la DREETS 65 000,00 € reçue le 27/11/25 (195 000 € sur 3 ans - 1ère année)
- Subvention de la DREETS 70 000,00 € reçue le 09/12/25

Toutefois, le solde du compte 741 est de 165 650,00 € car la subvention de 65 000,00 € fait l'objet d'un produit constaté d'avance pour 59 583,00 €. Il en est de même pour la subvention de 70 000,00 € qui fait également l'objet d'un produit constaté d'avance pour 70 000,00 €.

Fait n° 2 :

Deuxième année de mise en œuvre du programme « MMPT », avec des fonds en provenance de l'UGESS. Le budget 2024 a été de 91 951,99 € et le budget 2025 de 102 708,46 € (77 031,35 € reçus et produit à recevoir de 25 677,11 € correspondant au solde de l'UGESS à venir en 2026).

Fait n° 3 :

Des aides financières d'un montant de 108 856 € ont été octroyées aux plateformes logistiques du GESMIP, pour la mise en œuvre logistique du fonds MMPT, ainsi qu'au programme CAISSALIM pour la création de caisses citoyennes d'alimentation à Toulouse. Pour Hérisson Bellor, une charge à payer de 19 000 € a été passée au 31/12/25, le versement de l'aide financière prévu ayant été omis (régularisation 13/04/26).

Fait n° 4 :

En 2025, la mutualisation d'achats (huile principalement) s'est amplifiée grâce à une enveloppe spécifique au titre du CNES, pour un montant de 8 700 € (voir produit à recevoir de 8 569,34 €). L'UGESS a pris en charge cette partie du CNES à destination d'épiceries non éligibles, qui ont reçu leur livraison du GESMIP en bénéficiant de factures de ventes à zéro. L'autre partie des achats mutualisés a été facturée aux autres épiceries.

NOTE 1 : REGLES GENERALES D'EVALUATION

Les comptes annuels sont établis conformément au plan comptable général et au règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022 du Comité de la Réglementation comptable applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions ci-après sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

NOTE 2 : OPTIONS ET METHODES COMPTABLES

Le nouveau règlement comptable 2022-06 du 4 novembre 2022, applicable au 1er janvier 2025, a été intégré par anticipation dans les comptes au 31 décembre 2024.

1) Voici les changements qui affectent certains postes du compte de résultat :

- Les quotes-parts de subventions d'investissements virées au compte de résultat (compte 777) qui figuraient dans les produits exceptionnels, sont affectées en produits d'exploitation sur la ligne « concours publics et subventions d'exploitation » (compte 747).
- Les indemnités d'assurance (compte 791) qui figuraient dans les produits exceptionnels, sont affectées en produits d'exploitation sur la ligne « autres produits » (compte 7587).
- Les cessions d'immobilisations (comptes 675 et 775) qui figuraient dans les charges et les produits exceptionnels, sont affectées respectivement en charges d'exploitation sur la ligne « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » (compte 657) et en produits d'exploitation sur la ligne « produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » (compte 757).
- Les remboursements reçus (indemnités journalières, etc...) en compensation de charges de personnel (compte 791) qui figuraient dans les charges exceptionnelles, sont affectés en charges d'exploitation sur la ligne « cotisations sociales » (compte 649).
- Les pénalités, amendes fiscales et pénales (compte 6712) qui figuraient dans les charges exceptionnelles, sont affectées en charges d'exploitation sur la ligne « autres charges » (compte 6582).
- Quelques numéros de comptes ont changé sans modification des lignes d'affectation dans le compte de résultat.

2) Dans ce nouveau règlement, quelques déplacements de lignes ont été décidés au niveau du bilan, n'amenant pas de changements significatifs.

Une provision congés payés a été comptabilisée pour la première fois au 31 décembre 2025.

Sur le reste, pas de changement de méthode par référence à l'exercice précédent.

GESMIP

Exercice clos le 31 décembre 2025

NOTE 3 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Madame Chloé DELACOURT ayant succédé a monsieur Hugo SAJHAU dans la fonction d'Animatrice réseau, a été embauchée en contrat à durée indéterminée en mars 2026. Elle renforce l'équipe en place en apportant son dynamisme.

En mars 2026, le solde de la créance due par le fournisseur AR DESTOCK a été restitué en totalité.

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

IMMOBILISATIONS	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Concessions, brevets	2 800	0	0	2 800
Installations technique, matériels	9 500	5 049		14 549
Autres immobilisations	49 655	16 950	15 990	50 615
TOTAL GENERAL	61 955	21 999	15 990	67 964

NOTE 5 : AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue comme indiqué ci-dessous :

Logiciels, matériel de bureau et informatique : 3 ans

Matériel de transport : 4 ans

Installations générales, agencements, aménagements divers : 10 ans

AMORTISSEMENTS	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Concessions, brevets	2 800	0	0	2 800
Installations technique, matériels	9 500	147		9 647
Autres immobilisations	38 897	4 917	15 851	27 963
TOTAL GENERAL	51 197	5 064	15 851	40 410

NOTE 6 : STOCKS

Le GESMIP ne gère pas de stocks

NOTES 7 : FONDS PROPRES

	31/12/2024	Affectation du résultat	Autres	31/12/2025
Report à nouveau	26 072	-18 047		8 025
Résultat	-18 047	18 047	79 189	79 189
Total fonds propres	8 025	0	79 189	87 214

Le report à nouveau reprend le cumul des résultats comptables constatés depuis l'origine de l'association et acquis définitivement à celle-ci.

GESMIP

Exercice clos le 31 décembre 2025

NOTE 8 : DISPONIBILITES

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Livret A	75 577	73 981	1 596
Compte sur livret	137 479	130 752	6 727
Compte courant	7 377	5 694	1 683
Total disponibilités	220 433	210 427	10 006

Les excédents de l'association sont placés sur des comptes sur livret, par nature sans risque.

NOTE 9 : FONDS DEDIES

Projets	Numéro de subvention	Montant de la subvention d'origine	Fonds dédiés Au 31/12/2024	Utilisations sur l'exercice 2025	Reports en fonds dédiés en 2025	Fonds dédiés au 31/12/2025
			A	B	C	A- B +C
Coordination et animation du collectif Coop'Alim	.06-2022	78 000	11 228	11 228		-
Caisse citoyenne d'alimentation de Toulouse (CAISSALIM) programme MMPT	.02-2023	51 233	4 940	4 940		-
Circuits d'approvisionnement et de logistique mutualisé avec les producteurs locaux programme MMPT	.03-2023	99 000	3 194	3 194		-
Essaimage de la coopération des acteurs	.05-2023	35 000	13 328	13 328		-
Soutien aux épiceries (solde de 2022)	.01-2024	5 000	530	530		-
Caisse citoyenne d'alimentation de Tlse (CAISSALIM) programme MMPT/2e année	.02-2024	51 233	10 869	10 869		-
Circuits d'approvisionnement et de logistique mutualisé avec les producteurs locaux programme MMPT/2e année	.03-2024	99 000	60 706	60 706		-
Animation et coordination du Gesmip et de Coop' Alim Occitanie	.05-2024	70 000	65 000	65 000		-
Coop' Alim Occitanie bilan fonds MMPT	.06-2024	35 147	35 147	13 504		21 643
Caisse citoyenne d'alimentation de Tlse (CAISSALIM) programme MMPT/3e année	.01-2025	51 233			18 703	18 703
Circuits d'approvisionnement et de logistique mutualisé avec les producteurs locaux programme MMPT/3e année	.02-2025	99 000			84 530	84 530
Mise en relation des plus précaires avec les producteurs locaux	.03-2025	5 000			2 501	2 501
Mutualisation d'achats de produits locaux pour 7 épiceries sociales et solidaires Tlse	.04-2025	5 000			745	745
TOTAL		683 846	204 942	183 299	106 479	128 122

GESMIP

Exercice clos le 31 décembre 2025

NOTE 10 : EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Sur la base des éléments déclarés, il a été valorisé des dons en nature pour un montant de 990 €.

NOTE 11 : CREANCES

Etat des créances	31/12/2025	< 1 an
Clients et comptes rattachés	10 924	10 924
Autres créances	44 504	44 504
TOTAL	55 428	55 428

NOTE 12 : DETTES

Etat des dettes	31/12/2025	< 1 an
Fournisseurs	7 284	7 284
Dettes fiscales et sociales	3 175	3 175
Autres dettes	19 000	19 000
TOTAL	29 459	29 459

NOTE 13 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Tableau des engagements financiers donnés et reçus au 31/12/25

Nature des engagements	Comité du Sol Violette	Hérisson Bellor	DREETS	Total
<u>Engagements donnés</u> (aides financières pluriannuelles)				
				0
				0
Total	0	0	0	0
<u>Engagements reçus</u> (subventions pluriannuelles)				
- Animation Gesmip programme MMPT 2026			65 000	65 000
- Animation Gesmip programme MMPT 2027			65 000	65 000
Total	0	0	130 000	130 000

NOTE 14 : EFFECTIFS

Au 31/12/2025, l'association est composée de deux salariés.